

ORIGINAL

MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

ML/GB.-

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

DECRET N° 84/400 du 23/4/1984
MME-SGMME portant promotion
à 30 mois au titre de l'année 1983, les Ingénieurs des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiér-
archie I ;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 84/367 MME-SGMME du 13/4/1984 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement au titre de l'année 1983, les Ingénieurs
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : - Sont promus à 30 mois au titre de l'année 1983, les ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC=néant.

Au 2° échelon

Messieurs : - MALANDA Clément Bruno.....P/C du 10.04.84 (Raffinerie)
- DIAKUBUKA Egide.....P/C du 04.03.84 (SO.CO.R.E.M.)
- SAMBA Jean Marie.....P/C du 16.04.84 (Rech.Scient.)
- MAYINDOU Théophile.....P/C du 17.06.84 (D. G. I.)
- MOMBO-MABIKA Jean.....P/C du 17.04.84 (- " -)

Au 3° échelon

Monsieur : - TIONGUI-BOUMBA.....P/C du 30.04.84 (Dirmines)

Au 6° échelon

Monsieur : - MOUZITA Daniel.....P/C du 06.02.84 (SO.CO.R.E.M.)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Avril 1984.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ,

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO/MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....2
DGTFP/DFP/DGB/DCF.....122
MINI-FINANCES.....2
MME/SGMME.....6
RAFFINERIE.....2
SOCOREM.....2
DIRMINES.....2
D. G. I.....2
RECH.SCIENT.....2
SGG/BC.....3
INTERESSES.....16
DOSSIERS.....16.-